

AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER

Siège social :
Mairie de Château-Gontier
23, place de la République
53204 Château-Gontier Cedex

Adresse postale :
Jean-Christophe MULLER
4, rue des Noyers
53200 Ménil

Contacts :
Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32
Maëlle COUSSEAU 06-70-93-93-51
amap.cg@gmail.com

site internet : <http://amap53.eclablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>

Contrat d'engagement (ŒUFS) 2019/2020

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :

et **la Productrice Justine HUET**, Grande Valette - 53200 COUDRAY



est convenu ce qui suit, pour la période du 3 mai 2019 au 24 avril 2020 inclus : sur la saison 52 livraisons seront assurées. Le contrat annuel nécessite un engagement pour 42 livraisons minimum (pour les cas particuliers, une demande peut être faite auprès des membres de l'association pour discuter d'un aménagement du contrat). Les semaines déduites doivent être barrées sur le planning fourni. Si cela n'est pas possible de prévoir ces dates à l'avance, il faudra indiquer l'annulation de la livraison **au plus tard le vendredi de la semaine précédente**.

Le Producteur s'engage à :

- livrer au lieu de distribution, **chaque vendredi soir** :

..... boîte(s) de 6 œufs bio, au prix de **1,80 €** la boîte de 6 œufs ; soit un total de € par semaine.

- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;

- encaisser les chèques de paiement selon la fréquence correspondant à leur nombre indiqué (voir en bas du planning des distributions, au verso) ;

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre ses boîtes d'œufs au lycée agricole d'Azé (route de Sablé) dans le hall de l'amphithéâtre **entre 17 h 30 et 19 h** ;

- remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de GAEC VALETTE dont le montant total est indiqué ci-après, ainsi que la répartition du nombre de chèques ;

- assurer avec la productrice et par un tour de rôle avec les autres adhérents, la distribution des boîtes d'œufs (correspond à environ 2 distributions pour la période totale annuelle) ;

- trouver un remplaçant en cas de départ anticipé ;

- accepter les aléas de la production ;

- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire exprimé par écrit sur ce contrat, ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Maëlle (06 70 93 93 51), membre du bureau référent auprès de l'agricultrice.

PLANNING DES DISTRIBUTIONS :

Engagement annuel pour **42 livraisons minimum**. Rayer sur le tableau les semaines à retirer.

Ces livraisons ne seront alors pas payées.

Le planning du semestre 2 peut être rempli à la fin de la période du semestre 1, il sera souhaitable de réutiliser les documents distribués pour le semestre 1.

Semestre 1

vendredi 3 mai 2019 (pas de légumes)
vendredi 10 mai 2019 (pas de légumes)
vendredi 17 mai 2019
vendredi 24 mai 2019
vendredi 31 mai 2019
vendredi 7 juin 2019
vendredi 14 juin 2019
vendredi 21 juin 2019
vendredi 28 juin 2019
vendredi 5 juillet 2019
vendredi 12 juillet 2019
vendredi 19 juillet 2019
vendredi 26 juillet 2019
vendredi 2 août 2019
vendredi 9 août 2019
vendredi 16 août 2019
vendredi 23 août 2019
vendredi 30 août 2019
vendredi 6 septembre 2019
vendredi 13 septembre 2019
vendredi 20 septembre 2019
vendredi 27 septembre 2019
vendredi 4 octobre 2019
vendredi 11 octobre 2019
vendredi 18 octobre 2019
vendredi 25 octobre 2019

Semestre 2

mercredi 30 octobre 2019
vendredi 8 novembre 2019
vendredi 15 novembre 2019
vendredi 22 novembre 2019
vendredi 29 novembre 2019
vendredi 6 décembre 2019
vendredi 13 décembre 2019
vendredi 20 décembre 2019
vendredi 27 décembre 2019
vendredi 3 janvier 2020
vendredi 10 janvier 2020
vendredi 17 janvier 2020
vendredi 24 janvier 2020
vendredi 31 janvier 2020
vendredi 7 février 2020
vendredi 14 février 2020
vendredi 21 février 2020
vendredi 28 février 2020
vendredi 6 mars 2020
vendredi 13 mars 2020
vendredi 20 mars 2020
vendredi 27 mars 2020
vendredi 3 avril 2020
vendredi 10 avril 2020
vendredi 17 avril 2020 (pas de légumes)
vendredi 24 avril 2020 (pas de légumes)

nombre total de livraisons pour le semestre 1 :

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine :

soit un montant total pour le semestre 1 de : €

payable en :

1 chèque d'un montant de €

(retiré début juin)

nombre total de livraisons pour le semestre 2 :

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine :

soit un montant total pour le semestre 2 de : €

payable en :

1 chèque d'un montant de €

(retiré début décembre)

les chèques sont à faire à l'ordre de GAEC VALETTE

Penser à rapporter les boîtes d'œufs vides chaque semaine.

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :